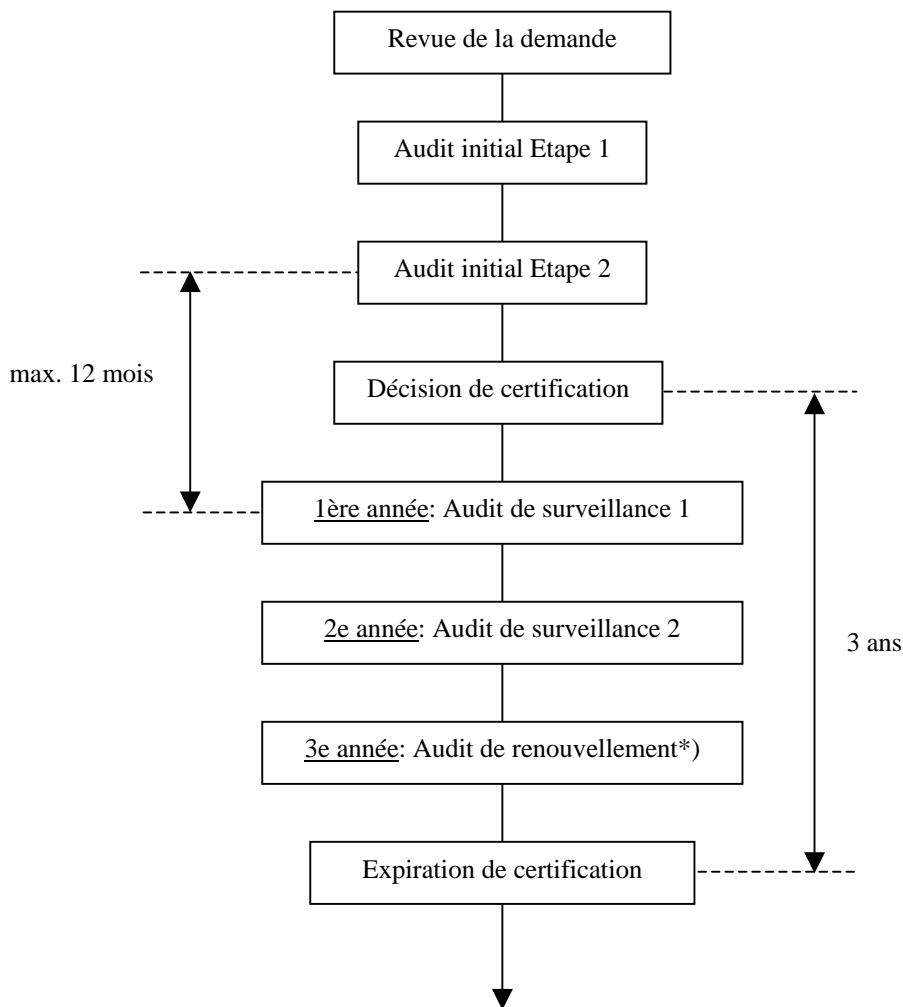


Certification de systèmes de management

Cycle de certification:



*) en 2 étapes selon le cas

Explications:

- Les informations nécessaires à la revue de la demande et à la planification du cycle sont recueillies sur les formulaires F2-2.1 complétés le cas échéant par F2-2.2 ou F2-2.3 (disponibles sur www.snch.lu).
- Le système de management devra être conforme à la (aux) norme(s) demandée(s), p.ex. EN ISO 9001:2000.
- Tous les audits sont réalisés en conformité avec les exigences de la norme EN ISO 19011.
- La durée des audits sera déterminée selon les exigences du guide IAF GD 2:2005 de l'International Accreditation Forum.

- Pour l'Etape 1 de l'audit initial, le manuel qualité devra être fourni au responsable d'audit. Le cas échéant, celui-ci pourra demander d'autres documents du système de management.
- Le responsable d'audit peut décider d'effectuer une partie de l'Etape 1 dans les locaux du client.
- Le client devra réaliser une revue de direction et l'audit interne *avant* l'audit initial de certification.
- Système des nonconformités (NC):

Aucune certification ne pourra être attribuée ou maintenue si, au cours d'un audit, il été constaté au moins:

- 1 NC Majeure**
- ou 3 NC Mineures sur la même exigence de la norme**
- ou 5 NC Mineures au total**

avec les définitions suivantes:

NC Majeure : absence totale de description ou d'application d'une exigence.
Non-conformité empêchant le fonctionnement du système de mangement.

NC Mineure : absence partielle de description ou d'application d'une exigence.
Non-conformité n'empêchant *pas* le système de management de fonctionner.

- Lors d'un audit de surveillance, au minimum les éléments normatifs suivants seront obligatoirement audités: 4.2 / 5 / 5.6 / 7.5 / 8.2 / 8.3 / Réclamations clients / 8.5 / Revue de l'utilisation des marques et des certificats.
- Les informations sur les certificats délivrés, suspendus ou retirés sont disponibles sur simple demande auprès de SNCH.
- Lorsqu'une suspension de certificat dure plus de 6 mois, elle ne pourra pas être levée sans qu'un audit complémentaire n'a eu lieu.

Pour plus d'information ou une offre de prix, n'hésitez pas à contacter SNCH à l'adresse suivante:

Société Nationale de Certification et d'Homologation s.à.r.l.
11, rue de Luxembourg
L-5230 Sandweiler

Tel: 00352 35 72 14 250

Fax: 00352 35 72 14 244

E-Mail: info@snch.lu